

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

Table des matières

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5
Évolution des actifs nets	6
Résultats	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Résultats par projet	13

Amstutz Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

Opinion avec réserve - Nous avons effectué l'audit des états financiers de CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL) (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, l'état des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences au problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve - Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2024 et 2023, des actifs courants au 31 mars 2024 et 2023, et des actifs nets au 1er avril et 31 mars 2024 et 2023. Notre opinion d'audit a été modifiée au 31 mars 2023 en fonction de cette limite.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

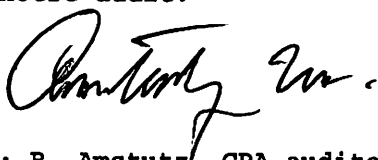
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: R. Amstutz, CPA auditeur
Le 27 mai 2024
Montréal, Québec
Permis No: A105202

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
BILAN
 au 31 mars 2024

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	67 396 \$	66 264 \$
Dépôt à terme, 4,25% (1,25% en 2023) échéant en mai 2024	40 000	40 000
Débiteurs (note 3)	36 028	4 524
Frais payés d'avance et dépôts	<u>7 493</u>	<u>2 631</u>
	150 917	113 419
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>1 076</u>	<u>1 938</u>
	<u><u>151 993</u></u> \$	<u><u>115 357</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	30 999 \$	29 432 \$
Subventions reportées (note 6)	<u>15 000</u>	<u>29 349</u>
	<u>45 999</u>	<u>58 781</u>
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS		
Investis en immobilisations	1 076	1 938
Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 8)	45 000	30 000
NON AFFECTÉS	<u>59 918</u>	<u>24 638</u>
	<u>105 994</u>	<u>56 576</u>
	<u><u>151 993</u></u> \$	<u><u>115 357</u></u> \$

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)

AU NOM DU CONSEIL

....., administratrice

....., administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2024

		Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 8)	Non affectés	<u>2 0 2 4</u> Total	<u>2 0 2 3</u> Total
	Investis en immobi- lisations				
Solde au début	1 938 \$	30 000 \$	24 638 \$	56 576 \$	56 247 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	49 418	49 418	329
Augmentation des affectations d'origine interne	-	15 000	(15 000)	-	-
Perte sur radiation d'immobilisations	(281)	-	281	-	-
Amortissement des immobilisations	(581)	-	581	-	-
Solde à la fin	<u>1 076 \$</u>	<u>45 000 \$</u>	<u>59 918 \$</u>	<u>105 994 \$</u>	<u>56 576 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
CCSMTL PSOC Mission globale	269 697 \$	249 797 \$
Secrétariat à la condition féminine Québec	25 000	75 000
Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada		
Relance féministe	78 654	60 966
Capacités 2SLGBTQ+	22 885	-
Emplois d'été Canada	4 760	3 941
Ville de Montréal		
Aide aux OBNL locataires	1 202	1 173
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	22 118	-
Ministre de la Justice		
Lutte contre l'homophobie et la transphobie	50 000	-
Fonds de relance des services communautaires (FRSC)	37 671	-
Autofinancement	17 653	22 084
Cotisations des membres	1 347	990
Intérêts	4 714	2 053
Dons	<u>1 713</u>	<u>851</u>
	<u>537 414</u>	<u>416 855</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	382 848	331 592
Loyer	29 544	28 551
Honoraires professionnels	7 564	7 154
Honoraires - autres	12 861	10 671
Promotion et publicité	11 350	2 539
Activités	9 701	7 701
Amortissement	581	831
Assurances	700	753
Cotisations	930	841
Dépenses administratives	7 002	3 627
Documentation	605	506
Entretien du local	-	137
Fournitures de bureau	521	388
Fournitures et soutien informatique	4 151	3 795
Frais de déplacements	1 502	1 949
Frais de fonctionnement	3 620	3 910
Frais de formation	414	2 136
Frais de photocopies	7 131	2 745
Frais de représentation	27	38
Intérêts et frais bancaires	1 598	1 417
Perte sur radiation d'immobilisations	281	-
Poste et messagerie	514	226
Taxes et permis	868	534
Télécommunications	<u>3 683</u>	<u>4 485</u>
	<u>487 996</u>	<u>416 526</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>49 418</u></u> \$	<u><u>329</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	49 418 \$	329 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	581	831
Perte sur radiation d'immobilisations	<u>281</u>	<u>-</u>
	50 280	1 160
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Débiteurs	(31 504)	(11)
Frais payés d'avance et dépôts	(4 862)	1 034
Créditeurs	1 567	5 714
Subventions reportées	<u>(14 349)</u>	<u>(40 651)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 132	(32 754)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>66 264</u>	<u>99 018</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>67 396</u></u> \$	<u><u>66 264</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2024

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 22 mai 1996 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme a pour mission d'améliorer les conditions de vie des lesbiennes en leur offrant des services et des interventions adaptés à leur réalité, et ce, dans les domaines de la violence conjugale, du bien-être et de la santé.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode d'amortissement et au taux indiqué ci-dessous:

Matériel informatique **30% dégressif**

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. DÉBITEURS	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
Subventions à recevoir	32 150 \$	-
Comptes à recevoir	-	1 800
Taxes de vente à recevoir	2 387	2 046
Intérêts à recevoir	1 491	439
Autres	-	239
	<u>36 028</u> \$	<u>4 524</u> \$

4. IMMOBILISATIONS	<u>2 0 2 4</u>		<u>2 0 2 3</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
Matériel informatique	<u>4 527</u> \$	<u>3 451</u> \$	<u>1 076</u> \$	<u>1 938</u> \$
	<u>4 527</u> \$	<u>3 451</u> \$	<u>1 076</u> \$	<u>1 938</u> \$

L'amortissement de l'exercice est de 581\$ (2023 - 831\$).

5. CRÉDITEURS	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	9 460 \$	8 137 \$
Salaires et vacances à payer	<u>21 539</u>	<u>21 295</u>
	<u>30 999</u> \$	<u>29 432</u> \$

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 31 mars 2024

6. SUBVENTIONS REPORTÉES	2 0 2 4	2 0 2 3
Solde au début de l'exercice	29 349 \$	70 000 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	15 000	95 315
Constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(29 349)	(135 966)
Solde à la fin de l'exercice	15 000 \$	29 349 \$

Les revenus perçus d'avance comprennent les bailleurs de fonds suivants:

Ministère de la Santé et des Services sociaux CCSMTL PSOC Mission globale	15 000 \$	- \$
Secrétariat à la condition féminine Québec Pour répondre à la Pandémie COVID-19	-	25 000
Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres Canada	-	4 349
	15 000 \$	29 349 \$

7. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 20 000\$ ainsi que 5 000\$ sur carte de crédit, au taux de 12,45% (2023 - 11,95%).

8. FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a grevé d'affectations d'origine interne des ressources totalisant 45 000\$. Ces ressources doivent servir à ce qui suit:

Fonds d'urgence	25 000 \$
Réimpression d'outils de sensibilisation	8 000
Traduction anglaise d'outils et de documents internes	7 000
Ressourcement	5 000
	45 000 \$

L'organisme ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins, sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail pour l'emplacement du bureau, à verser un montant de 71 038\$ d'ici à 2027. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit: 2025 - 31 112\$; 2026 - 31 909\$; 2027 - 8 017\$.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2024

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme contribue à un régime de retraite (le RRFS-GCF) à prestations déterminées interentreprises de type salaire carrière. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ c R-15.1,r.7 et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, les cotisations ont été de 5,0% des salaires cotisables pour une charge de retraite de 12 767\$ (2023 - 8 531\$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2024.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
RÉSULTATS PAR PROJET
 exercice terminé le 31 mars 2024

ANNEXE

	BLCHT	FAVAC	FEGC Relance féministe	FRSC	MFEGC 2SLGBTQ+	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Subventions	50,000	22,118	78,654	37,671	22,885	211,328
	50,000	22,118	78,654	37,671	22,885	211,328
CHARGES						
Salaires et charges sociales	44,945	19,596	59,558	29,795	17,642	171,536
Loyer et services	-	-	-	-	437	437
Formation et frais d'inscription	-	-	-	283	-	283
Frais administratifs	-	-	3,295	3,043	-	6,338
Télécommunications	-	230	-	-	74	304
Publicité et promotion	-	-	10,916	-	-	10,916
Fournitures et soutien informatique	215	-	210	-	224	649
Honoraires professionnels	4,840	1,832	3,628	-	2,812	13,112
Photocopies	-	250	151	-	195	596
Abonnements et cotisations	-	-	-	50	-	50
Frais d'activités	-	-	396	4,250	-	4,646
Déplacements	-	210	500	250	448	1,408
	50,000	22,118	78,654	37,671	21,832	210,275
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR SUR LES CHARGES	-	-	-	-	1,053	1,053